

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 18 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit août à 18h30mn ont été convoqués en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, M. Benoît SITTER secrétaire,
Mme Isabelle COTE, MM. Claude BUESSLER, Bernard EGLY, Etienne WALZER, Christophe GRUND, André BINDLER.

Sont excuser :

Mme Germaine VILMIN, M. Jean-Claude WETZEL

Membres consultatifs excusés

Monsieur Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux
Madame Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Monsieur Michel SENDEL Géomètre Cabinet BILHAUT
Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin
Monsieur Michel VILLING DDT.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la réunion du 07 juillet 2015
2. Ouverture des plis : consultation maîtrise d'œuvre – coupes de bois
3. Chemin Kuhplon/Gross Allmend
4. Rémunération
5. Divers.

Monsieur Franck DUDT, Président ouvre la séance ordinaire et souhaite la bienvenue. Il remercie l'ensemble des personnes qui se sont déplacées pour cette réunion.

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 07 JUILLET 2015

Une copie de ce document est remis à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

2. OUVERTURE DES PLIS : CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE – COUPES DE BOIS

M. le Président remet les plis réceptionnés et en donne lecture à l'assemblée :

- Cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER de SELESTAT : Taux de rémunération : 5.60 %
Soit un montant de rémunération TTC de 31 005.07€
- SETUI de COLMAR : Taux de rémunération : 6.20% soit un montant de rémunération TTC de 34 327.04€
- Rémi OSTERMANN de RIEDISHEIM : Taux de rémunération : 6.50 % soit un montant de rémunération TTC de 35 988.02€

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

- NOTES TECHNIQUES ET PRIX CUMULES :

- Cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER de SELESTAT : 20/20
- SETUI de COLMAR : 10/20
- Rémi OSTERMANN de RIEDISHEIM : 0/20.

Au vu des données le cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER semble bénéficier à lui seul des qualités techniques sous réserve d'un contact avec les communes de ST MAURICE (67) et SCHWEIGHOUSE (68).

Après discussion, l'assemblée délibère et décide à l'unanimité de retenir le cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER de SELESTAT.

M. le Président décide donc de notifier cette décision au candidat retenu.

3. CHEMIN KUHPLON/GROS ALLMEND

Ce point n'est pas discuté ; il n'est pas du ressort de l'association foncière. Il sera revu ultérieurement avec le Conseil Départemental.

4. REMUNERATION

Ce point n'est pas discuté et ne fait pas l'objet d'une délibération à ce jour du fait d'éléments manquants. Il sera revu ultérieurement. Les membres du bureau délibèrent et donne pouvoir au Président pour désigner la personne en charge du secrétariat.

5. DIVERS

La date retenue pour la prochaine réunion est le mercredi 14 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

LE PRESIDENT,



FRANCK DUDT